RAPPORT FINANCIER

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



CHIFFRES-CLÉS

En 2015, non seulement l'Europe n'a pas connu la reprise économique espérée, mais l'année a été particulièrement marquée par la crise des migrants et réfugiés. Dans ce contexte difficile, par la mise en œuvre du Fonds pour les migrants et réfugiés (MRF) la CEB a fait preuve de sa forte réactivité par son intervention en soutien de ses états membres qui ont été affectés par la situation d'urgence. Malgré ces défis, les résultats d'activité 2015 de la CEB sont en ligne avec ses objectifs.

En millions d'euros (Normes IFRS)	2015	2014	Variation[1]
Encours des prêts	13 072	12 568	*+4,0%*
Projets approuvés dans l'année	2 301	2 065	*+11,4%*
Stock de projets	4 720	4 619	*+2,2%*
dont engagements signés dans l'année	2 235	1 551	*+44,1%*
Prêts décaissés dans l'année [2]	1 843	1 746	*+5,6%*
Dettes émises [2]	3 049	3 418	*-10,8%*
Total du bilan	25 116	25 545	*-1,7%*
Résultat	127,0	134,4	*-5,5%*

[1] Les variations sont calculées sur les chiffres en milliers d'euros
[2] La contrevaleur en euro au cours de change du jour de de la transaction

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ACTIVITÉ

Pour la deuxième année du Plan de développement 2014-2016, la CEB a atteint ses objectifs en volume. Tous les paramètres affichent une tendance à la hausse à fin 2015 comparé à fin 2014 : l'encours des prêts a augmenté à € 13,1 milliards (+4,0%), le stock de projets à € 4,7 milliards (+2,2%) et les décaissements à € 1,8 milliard (+5,6%). Le montant des projets approuvés a atteint € 2,3 milliards (+11,4%) dont deux tiers ont bénéficié aux pays cibles de la CEB.

De nouveaux emprunts d'une durée supérieure à un an ont été émis en 2015 pour un montant de € 3,0 milliards, par rapport à € 3,4 milliards en 2014. Les six émissions (contre onze en 2014), lancées en 2015 s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunt de € 4,6 milliards (€ 4,0 milliards pour 2014).

Au total, 58% des fonds levés par la Banque étaient libellés en Euro, 29% en Dollar US, 13% en Livre Sterling.

Toutes ces opérations lancées en 2015 ont été assorties de swaps de couverture qui minimisent aussi bien le risque de taux d'intérêt que le risque de taux de change. Après swap, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Bilan

Au 31 décembre 2015 le total du bilan s'élève à € 25 116 millions contre € 25 545 millions au 31 décembre 2014, soit une baisse de 1,7%.

À l'actif

L'encours de prêts atteint € 13 072 millions à fin 2015, une augmentation de 4,0% par rapport à € 12 568 millions à fin 2014. Les décaissements s'élèvent à € 1 843 millions, en hausse de 5,6%. Dans le même temps, les remboursements pour 2015 s'élèvent à € 1 388 millions (€ 1 767 millions en 2014).

Le volume des **emplois de trésorerie** diminue de 13,2%, passant de € 7 310 millions à fin 2014 à € 6 342 millions à fin 2015 dû à un niveau particulièrement élevé de remboursements début 2015.

Les **actifs détenus jusqu'à l'échéance** ont diminué de 5,1%, passant de € 2 812 millions à fin 2014 à € 2 670 millions à fin 2015 suite à une décision d'attente pour les nouveaux investissements dans le contexte de taux d'intérêts très bas.

Au passif

Les emprunts et dettes représentées par un titre (intérêts compris) ont baissé de 4,6%, passant de € 20 572 millions à fin 2014 à € 19 630 millions à fin 2015 :

- Un encours d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an s'élève à € 19 530 à fin 2015 contre € 20 472 millions à fin 2014, y compris de nouvelles émissions pour un montant de € 3 077 millions, soit 67,4% de l'autorisation d'emprunt annuelle pour 2015, et des remboursements pour un total de € 5 097 millions.

Le poste **"autres passifs"** est en augmentation, principalement due aux dépôts de collatéraux reçus en cash sur les contrats d'instruments financiers dérivés de couverture pour un montant de € 1 688 millions à fin 2015 par rapport à € 1 128 millions à fin 2014, soit une progression de 49,6%.

La **provision pour avantages postérieurs à l'emploi** diminue de € 13 millions, soit moins 5,3%, passant de € 239 millions à fin 2014 à € 227 millions à fin 2015, principalement en conséquence de la hausse de l'indice actualisé du taux d'intérêt utilisé pour le calcul actuariel des engagements, passant de 1,5% à fin 2014 à 2,0% à fin 2015.

Les **capitaux propres**, y compris le résultat net de 2015 (avant affectation), s'élève à € 2 711 millions à fin 2015 comparé à € 2 545 millions à la fin de l'exercice précédent. Cette augmentation de € 167 millions, soit 6,5%, s'explique principalement par :

- Le résultat net en 2015 qui atteint € 127,0 millions ; et
- La variation positive des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de moins € 97 millions à fin 2014 à moins € 58 millions à fin 2015, dont 73% reflètent la variation positive des gains et pertes actuariels au titre du régime de pension et 27% la variation positive des plus et moins-values latentes sur actifs disponibles à la vente.

Enfin, **le bilan** fait ressortir une variation des postes dérivés (actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture) de € 257 millions, soit 10,8% (actif) et moins € 163 millions, soit moins 19,6% (passif) respectivement. Ces postes représentent la juste valeur positive (actif) ou négative (passif) des instruments dérivés (contrats de taux de change et de taux d'intérêt) utilisés pour les swaps sur les prêts, les actifs disponibles à la vente et les dettes représentées par un titre.

Compte de résultat

Malgré un environnement économique et financier difficile en Europe, caractérisé par des taux d'intérêts historiquement bas, le résultat net de la CEB atteint € 127,0 millions en 2015, en baisse de 5,5% par rapport à € 134,4 millions en 2014. Hors l'élément exceptionnel en 2014 d'un montant de € 7,7 millions dû à un changement dans la couverture médicale des retraités, le résultat net 2015 reste stable par rapport à 2014.

Les principales raisons pour la diminution de € 7,4 millions sont :

- Une augmentation du **produit net bancaire** de € 6,7 millions, soit + 4,0%, compte tenu :
 - D'une légère diminution de la marge nette d'intérêts de € 2,7 millions (moins 1,6% comparé à 2014) dans un contexte de taux d'intérêts très bas, dont 74% provient du portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance et 26% des prêts et des emplois de trésorerie ; et
 - D'un impact positif de € 9,4 millions de la juste valeur sur instruments financiers dérivés

- Une hausse exceptionnelle des **charges générales d'exploitation** (y compris les amortissements) de € 14,1 millions (+ 41,7% par rapport à 2014) qui s'explique par :
 - Un impact positif lié aux coûts de service antérieurs en 2014 d'un montant de € 7,7 millions suite à un changement de taux de la contribution de la Banque pour la couverture médicale relative aux avantages postérieurs à l'emploi des retraités ; et
 - Des augmentations en 2015 des coûts de service de € 3,7 millions, principalement dues aux calculs actuariels des engagements des avantages postérieurs à l'emploi, des rémunérations du personnel (indice des rémunérations, augmentation des effectifs) qui s'élèvent à € 1,3 million et d'autres charges générales d'exploitation d'un montant de € 0,8 million.

Les **revenus nets de base** (***core earnings*** *qui excluent les éléments non-récurrents et gains et pertes exceptionnels*) s'élèvent à € 118,3 millions en 2015 contre € 127,4 millions en 2014, soit une baisse de 7,1%. Ainsi le coefficient d'exploitation ajusté ressort à 28,5% en 2015, en hausse significative comparée à 24,3% en 2014.

En conclusion, la performance satisfaisante de la CEB en 2015 est le résultat de sa forte capacité à faire face à un environnement financier difficile qui s'appuie sur des politiques financières et de gestion des risques prudentes. Par ailleurs, comme pour les exercices précédents, aucun impayé ou arriéré n'a été enregistré en 2015.

Ratios clés et notations

Tous les ratios du cadre prudentiel de la CEB respectent leurs limites respectives et les ratios clés ont connu une amélioration au cours de l'exercice 2015 :

- **L'adéquation des capitaux propres** (limite : > 10,5%) a progressé légèrement passant de 25,5% (2014) à 26,3%, soit +3,1%
- **L'effet de levier** (limite : < 12), mesuré par le ratio d'endettement, a légèrement diminué de 6,95 (2014) à 6,17, soit moins 11,2%
- **La liquidité** (limite : > 50%), mesurée par le ratio de liquidité, reste bien élevée se situant à 79,7% comparé à 164,3% (2014), soit moins 51,5%

Les agences internationales de notation Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings ont maintenu leur excellente notation de la CEB à Aa1/AA+, perspective stable. Les trois agences ont souligné le soutien important de ses actionnaires, la politique de la gestion des risques conservatrice ainsi que la politique de liquidité prudente. ■



SOMMAIRE

44 États financiers

44 Objectifs de la Banque
44 Secteurs d'intervention
45 Bilan
46 Compte de résultat
47 État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres
47 État de variations des capitaux propres
48 Tableau des flux de trésorerie

49 Notes annexes aux états financiers

49 NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque
56 NOTE B - Gestion des risques financiers
70 NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture
71 NOTE D - Actifs et passifs financiers
72 NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers
73 NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers
74 NOTE G - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle
77 NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles
77 NOTE I - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers
78 NOTE J - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre
81 NOTE K - Compte de dividendes sociaux
82 NOTE L - Provisions
83 NOTE M - Capital
85 NOTE N - Marge d'intérêts
86 NOTE O - Information sectorielle
87 NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
87 NOTE Q - Charges générales d'exploitation
87 NOTE R - Événements postérieurs à la date de clôture

88 Rapport de l'audit externe

90 Rapport du Comité de surveillance

91 Approbation des comptes par le Conseil d'administration

92 Approbation des comptes par le Conseil de direction

Notes au lecteur

ÉTATS FINANCIERS

ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".
(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de quatre lignes d'actions sectorielles, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement, le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale et le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la Résolution du Conseil d'administration 1562 (2013), chacune de ces quatre lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

- **Renforcement de l'intégration sociale**

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social et améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- **Gestion de l'environnement**

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- **Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale**

Le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

- **Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises**

La CEB finance les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans le but essentiel de promouvoir la création et le maintien d'emplois viables en facilitant l'accès au crédit. Ces prêts s'adressent aussi à des entités exerçant une activité artisanale ou des entreprises familiales engagées dans une activité économique régulière.

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		476 467	203 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	C	1 743 238	1 275 571
Instruments dérivés de couverture	C	893 898	1 103 889
Actifs financiers disponibles à la vente		3 571 468	4 806 719
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	G	13 415 871	12 991 603
Autres créances	G	2 293 859	2 299 197
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 669 603	2 812 026
Immobilisations corporelles et incorporelles	H	46 498	46 169
Comptes de régularisation et actifs divers	I	5 523	6 310
Total de l'actif		**25 116 425**	**25 545 381**
Passif			
Dettes			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	C	123 236	177 430
Instruments dérivés de couverture	C	546 063	654 265
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	J	229 831	257 789
Dettes représentées par un titre	J	19 530 246	20 472 364
Comptes de régularisation et passifs divers	I	1 688 395	1 128 436
Compte de dividendes sociaux	K	60 610	70 296
Provisions	L	226 548	239 327
Total dettes		**22 404 929**	**22 999 907**
Capitaux propres			
Capital	M		
Souscrit		5 472 219	5 472 219
Non appelé		(4 859 802)	(4 859 802)
Appelé		612 417	612 417
Réserve générale		2 029 558	1 895 119
Résultat net		127 037	134 439
Total capital, réserve générale et résultat net		2 769 012	2 641 975
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(57 516)	(96 501)
Total capitaux propres		**2 711 496**	**2 545 474**
Total du passif		**25 116 425**	**25 545 381**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2015	2014
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		10 996	22 141
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		71 070	106 038
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		92 209	96 314
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 695	(2 223)
Dettes représentées par un titre		(5 061)	(47 719)
Autres intérêts et charges assimilées		(3 949)	(4 935)
Marge d'intérêts	N	**166 960**	**169 616**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	P	8 695	(668)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		47	48
Commissions (produits)		1 051	1 092
Commissions (charges)		(1 840)	(1 863)
Produit net bancaire		**174 913**	**168 225**
Charges générales d'exploitation	Q	(45 009)	(31 229)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	H	(2 867)	(2 557)
Résultat brut d'exploitation		**127 037**	**134 439**
Coût du risque			
Résultat net		**127 037**	**134 439**

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	2015	2014
Résultat net	**127 037**	**134 439**
Éléments pouvant être rapportés au compte de résultat	**10 363**	**14 158**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	10 363	14 158
Éléments ne pouvant être rapportés au compte de résultat	**28 622**	**(63 120)**
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	23 373	(55 964)
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	5 249	(7 156)
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**38 985**	**(48 962)**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**166 022**	**85 477**

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts actuariels	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2014	**612 417**	**1 895 119**	**2 507 536**	**3 987**	**(51 526)**	**(47 539)**	**2 459 997**
Résultat net 2014		134 439	134 439				134 439
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				14 158	(63 120)	(48 962)	(48 962)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	**612 417**	**2 029 558**	**2 641 975**	**18 145**	**(114 646)**	**(96 501)**	**2 545 474**
Résultat net 2015		127 037	127 037				127 037
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				10 363	28 622	38 985	38 985
Capitaux propres au 31 décembre 2015	**612 417**	**2 156 595**	**2 769 012**	**28 508**	**(86 024)**	**(57 516)**	**2 711 496**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	Exercice clos le 31 décembre	2015	2014
	Résultat net	127 037	134 439
+/-	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 867	2 557
+/-	Perte nette/gain net des activités d'investissement	18 948	17 946
+/-	Variation des intérêts à recevoir	48 743	37 753
+/-	Variation des intérêts à payer	(41 469)	(30 929)
+/-	Autres mouvements	4 051	(2 795)
	Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat	33 140	24 531
+	Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	1 387 846	1 979 331
-	Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	(1 869 822)	(1 743 364)
+	Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 539 439	4 063 230
-	Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(2 049 604)	(3 246 924)
+/-	Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(9 158)	2 157
	Flux net des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 998 702	1 054 431
	Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)	**2 158 880**	**1 213 400**
+	Encaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	191 169	171 661
-	Décaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(59 119)	(363 471)
+/-	Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(3 196)	(3 980)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	**128 854**	**(195 791)**
+/-	Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres	(2 108)	(1 363)
+	Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre	5 116 570	5 473 264
-	Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre	(7 136 716)	(6 991 428)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	**(2 022 255)**	**(1 519 527)**
	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	**2 098**	**74 607**
	Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)	**267 577**	**(427 310)**
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**2 503 066**	**2 930 375**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897	286 640
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	2 299 169	2 643 735
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 770 643**	**2 503 066**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales	476 467	203 897
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	2 294 176	2 299 169
	Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**267 577**	**(427 310)**

NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque

1. Normes comptables applicables

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ont été exclues et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

La CEB applique au 1er janvier 2014 l'amendement à la norme IAS 32 "Instruments financiers : présentation - compensation d'actifs financiers et de passifs financiers", adoptée le 13 décembre 2012 par l'Union européenne (voir Note F).

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2015 n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2015. La Banque n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2015 est optionnelle.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine d'estimation concerne l'appréciation du risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par la CEB sont résumés ci-dessous.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période comptable. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

La catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste "Prêts" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste "Autres créances" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" inclut les prêts interbancaires consentis par la CEB et les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit (hors banques centrales). Ces derniers permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global. Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

■ Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers et des engagements de financement et de garantie

■ Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre.

Toute donnée observable afférente aux évènements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les dépréciations relatives aux engagements de financement et de garantie suivent des principes analogues et sont inscrites au passif.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

À la CEB, les "Actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur juste valeur. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

■ Dérivés détenus à des fins de transaction
Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

■ Dérivés et comptabilité de couverture
La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est constituée de leurs valeurs de marché et des ajustements additionnels de valorisation requis par l'IFRS 13.

■ Valeur de marché
Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments dérivés de couverture" et "Actifs financiers disponibles à la vente" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autre part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés sur la base des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) en utilisant des paramètres observables.

■ **Ajustements de valorisation**

Les ajustements de valorisation permettent d'intégrer dans la juste valeur le risque de contrepartie et le risque de crédit propre de la Banque.

L'ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) reflète le risque pour la Banque de ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché de ses transactions, en cas de défaut d'une de ses contreparties.

L'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Own Credit Adjustment* - OCA et *Debit Valuation Adjustement* – DVA) représente l'effet du risque de crédit de la CEB sur la valorisation de ses émissions et des instruments financiers dérivés.

Ces ajustements sont calculés contrepartie par contrepartie et s'appuient sur les estimations d'exposition en cas de défaut, de probabilité de défaut et de recouvrement en cas de défaut.

L'exposition en cas de défaut est estimée via un modèle quantifiant l'exposition en risque à partir de la simulation de facteurs de risque. Pour la CVA, ce modèle tient compte des mouvements de collatéral et de leur fréquence. Pour la DVA, le modèle estime une exposition non collatéralisée à l'exception des contreparties pour lesquelles la collatéralisation est bilatérale en cas de dégradation de notation de la CEB.

La CVA et la DVA sont inscrites au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque leurs valeurs sont positives, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elles sont négatives. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

2.8. Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Au titre du risque de crédit, le coût du risque comprend les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables diminuées des récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

Immobilisations corporelles

La partie "construction" de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

Gros œuvre, façades et toitures [1]	-
Installations générales techniques	10 ans
Agencements et aménagements	10 ans

[1] Compte-tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant "gros œuvre, façades et toitures" lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

Aménagements et mobilier	10 ans
Véhicules de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties selon les durées suivantes :

Logiciels métiers	5 ans
Logiciels système	3 ans
Logiciels bureautiques	1 an

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale, ajustement fiscal et cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Les gains ou pertes actuariels sont enregistrés au bilan sous la rubrique "Provisions" par contrepartie des "Autres éléments du résultat global".

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

5. Compte de dividendes sociaux

Le Compte de dividendes sociaux (CDS) est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par les Résolutions CA 1554 (2013) et CA 1555 (2013) approuvées par le Conseil d'administration le 22 mars 2013. Par ces résolutions, le Conseil d'administration a renommé le "Compte Fiduciaire Sélectif" en "Compte de dividendes sociaux" et a élargi son champ d'utilisation. Depuis cette date, les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

Garanties

Les garanties sur les prêts accordées par la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

Assistance technique

L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le reporting, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de contributions en faveur d'une cause commune dans les États membres, menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social versés lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 7 ci-après.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois [1], sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2015	2014
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction [2]		43
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction [3]	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur Wenzel	351	343
Vice-Gouverneur Guglielmino [4]	236	277
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	267	261
Vice-Gouverneur Monticelli [5]	44	
Vice-Gouverneur Dowgielewicz [6]	178	261

[1] Ceci s'applique aux Vice-Gouverneurs élus pour la première fois après le 26 novembre 2010.
[2] Le Président du Conseil de direction, en poste depuis le 17 décembre 2014, a renoncé à ses indemnités de fonction.
[3] Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Le titulaire du poste a changé le 27 novembre 2015.
[4] Fin du mandat du Vice-Gouverneur Guglielmino le 31 octobre 2015.
[5] Nomination du Vice-Gouverneur Monticelli le 1er novembre 2015.
[6] Démission du Vice-Gouverneur Dowgielewicz le 31 août 2015.

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime.

En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB. Pour 2014, ces allocations temporaires ont été accordées au précédent Gouverneur Alomar (en poste jusqu'au 17 décembre 2011) pour un montant de € 155 milliers, et à l'ancien Vice-Gouverneur Tarafás (en poste jusqu'au 1er mai 2012) pour un montant de € 117 milliers. Pour 2015, ces allocations temporaires ont été accordées au précédent Vice-Gouverneur Guglielmino (en poste jusqu'au 31 octobre 2015) pour un montant de € 21 milliers et à l'ancien Vice-Gouverneur Tarafás pour un montant de € 45 milliers.

Le Conseil de direction, par sa Résolution CD 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB.

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

NOTE B - Gestion des risques financiers

Cette note présente des informations sur les principaux types de risques auxquels la CEB est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Elle fournit également des informations sur les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer, gérer et contrôler ces types de risques.

La Banque n'est pas soumise aux règlementations de ses pays membres. Toutefois, elle considère les directives sur la règlementation bancaire de l'Union européenne ainsi que les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision*) comme référence pour son dispositif de gestion des risques.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solvabilité de l'institution financière. Ainsi, la CEB révise régulièrement son dispositif de gestion des risques et de procédures de suivi dans le respect du principe de continuité de méthodologie afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Des comités décisionnaires

La Banque a mis en place des comités décisionnaires chargés de définir et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le *Comité Financier & Risques* se réunit une fois par semaine et prend des décisions par rapport à l'exposition des opérations de prêts et des transactions financières s'appuyant sur les analyses des risques de crédit et recommandations internes. Le Comité examine également les tendances dans les marchés financiers ainsi que l'activité financière de la Banque (gestion de liquidité et émissions de dettes).

- Le *Comité Gestion Actif-Passif* examine la situation ALM et décide de la stratégie de la gestion actif-passif de la Banque sur une base trimestrielle. Il favorise et facilite le dialogue au sein du Management de la Banque et fournit une perspective élargie des principaux risques financiers.

- Le *Comité de Financement* approuve une fois par trimestre la stratégie de financement et la politique de pricing, tenant compte des besoins de liquidité dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt approuvée par le Conseil d'administration.

- Le *Comité Organisation et Risques Opérationnels* se réunit deux fois par an pour examiner les questions liées aux risques opérationnels et veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour la réduction, le suivi et le contrôle de ces risques.

- Le *Comité de Pilotage Informatique* gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et prend les mesures adéquates pour assurer la résilience opérationnelle et la continuité des activités. Par ailleurs, afin d'assurer que les décisions liées aux systèmes d'information répondent aux enjeux et aux priorités des métiers, la gouvernance informatique a été renforcée en 2015 par la création du Comité de Projets Informatiques. Présidé par un Vice-Gouverneur, ce Comité se réunit régulièrement et permet d'anticiper les besoins des métiers et de développer une vision partagée des systèmes d'information.

Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit dans ses activités de prêts et ses transactions financières est rédigé par les Directions respectives et remis au Comité Financier & Risques hebdomadaire. Par ailleurs, des informations sur les tendances sur les marchés de capitaux ainsi que sur la situation de liquidité sont également fournies.

Le Département ALM remet un rapport trimestriel sur les risques de marché, notamment sur le risque de taux d'intérêts, le risque de taux de change ainsi que la situation de liquidité, au Comité Gestion Actif-Passif.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé au Conseil d'administration et au Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, opérationnel ainsi que de la conformité avec le cadre prudentiel défini en interne.

En ce qui concerne la communication externe sur la gestion des risques, la Banque communique aux Agences de notation une information très complète pour leur exercice annuel d'évaluation. Un rapport spécifique, qui est largement axé sur la gestion des risques est également préparé pour le rapport annuel relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la *U.S. Securities and Exchange Commission*.

Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les données détaillées relatives à l'exposition aux risques sont publiées dans les États financiers à la clôture de l'exercice.

1. Risque de crédit

Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles par un emprunteur ou une contrepartie. La Banque est exposée au risque de crédit dans ses activités de prêts et financières, en cas de non-respect des obligations contractuelles par les emprunteurs ou les contreparties financières, ou en cas de diminution potentielle de la valeur des investissements de la Banque.

La gestion de risques de crédit de la Banque adopte une approche prudente et vise à minimiser le risque de crédit et à contribuer ainsi à la viabilité financière de la Banque. Le Département de la gestion des risques globaux (GRM) est en charge du développement et de la mise en œuvre d'un cadre couvrant la politique du risque de crédit pour l'identification, l'évaluation, du suivi, du reporting, de la réduction et du contrôle de tous les risques de crédit émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan. Le GRM suit également en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

L'évaluation du risque de crédit : la Banque a développé des modèles internes pour évaluer la solvabilité de ses emprunteurs et contreparties qui établissent la base pour les notations internes. Ces modèles passent régulièrement par un processus de validation. Le GRM effectue également des analyses sur place (*due diligence*) pour les nouvelles contreparties.

Le GRM octroie des notations internes à toutes ses contreparties. Par ailleurs, le GRM octroie des notations internes à chaque transaction de prêt en fonction de l'évaluation de la contrepartie et tenant compte du rehaussement de crédit (collatéraux, garanties, etc.) ainsi que de la structure de la transaction.

Les notations internes ont une correspondance avec la grille de notation des agences de notation internationales. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Chaque notation interne correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+).

Processus d'approbation de transactions : la procédure d'approbation de nouvelles transactions fait la distinction entre le financement d'un projet et une transaction financière.

Pour chaque nouveau projet de prêts, le GRM procède à une analyse de la transaction proposée en prenant en compte la solvabilité de la contrepartie et l'exposition déjà existante ainsi que le risque-pays lié et recommande, si nécessaire, l'obtention de rehaussements de crédit (garanties, collatéraux et autres structures, qui permettent de réduire le risque inhérent). Après une recommandation positive par le Comité Financier & Risques, le projet est présenté au Conseil d'administration pour approbation finale.

Concernant la Direction des Finances (FIN), le Conseil d'administration établit le cadre général pour les transactions financières au travers de la définition des politiques financières de la Banque. Dans ce cadre les transactions financières sont évaluées par le GRM et soumises au Comité Financier & Risques pour approbation.

Limites de risque de crédit : le GRM propose au Comité Financier & Risques des limites de risque de crédit par catégorie : produit, contrepartie ou groupes de contreparties et par pays. Celles-ci sont ensuite approuvées, modifiées ou, le cas échéant, rejetées par le Comité Financier & Risques. Ces limites de crédit sont revues chaque année ou, si nécessaire à une périodicité plus rapprochée. Par ailleurs, les limites des grands risques et de la concentration sont également définies.

Contrôle et suivi : le risque de crédit est mesuré, suivi et contrôlé tous les jours. Le Management est averti de tout dépassement de limite éventuel.

Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Banque de la Direction des Prêts & Développement Social (prêts et engagements de financement) et de la Direction des Finances (dépôts, titres et produits dérivés) au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 est présentée dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	1 906	8 619	2 546	13 072	1 930	7 936	2 701	12 568
Engagements de financement	144	2 107	868	3 119	339	1 681	847	2 868
Dépôts	1 701	1 070		2 771	1 014	1 489		2 503
Titres	3 850	1 875	200	5 925	4 427	2 643	200	7 269
Swap - add on	316	262		578	251	318		569
Forex		13		13		94		94
Swap coll - VAN non couverte	46	5		51	51	13		64
Total	**7 963**	**13 951**	**3 615**	**25 528**	**8 012**	**14 174**	**3 748**	**25 935**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Prêts et engagements de financement après rehaussement de crédit
- Prêts, dépôts et titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Activités de la Direction des Prêts & Développement Social

■ Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2015, l'encours de prêts s'élève à € 13,1 milliards, en hausse de 4% (€ 504 millions) par rapport à fin 2014. Aucun retard ou impayé en 2015 n'a été enregistré, comme en 2014.

Le tableau ci-dessous présente le profil de risque du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Souverains	241	3 647	2 310	6 198	250	3 472	2 355	6 077
Administrations et institutions financières sous-souveraines (étatiques, régionales, ...)	1 544	1 785	22	3 352	1 552	1 779	27	3 358
IFI, Organisations internationales	2			2	1,8			1,8
Autres institutions financières	99	3 137	51	3 286	126	2 633	154	2 913
Institutions non financières	20	51	163	234		52	165	217
Total	**1 906**	**8 619**	**2 546**	**13 072**	**1 929**	**7 936**	**2 701**	**12 568**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus

Une partie importante du portefeuille de prêts bénéficie d'un rehaussement de crédit (collatéraux et garanties) ce qui permet une amélioration de la qualité du risque de crédit. A fin 2015, la Banque a reçu des garanties pour un montant de € 5,3 milliards et des collatéraux pour un montant de € 0,6 milliard sur son portefeuille de prêts.

L'impact de ces rehaussements de crédit sur le profil de risque de l'encours de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2015				2014			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 110	8%	1 906	15%	1 205	10%	1 929	15%
A/BBB	8 100	62%	8 619	66%	7 618	61%	7 936	63%
BIG	3 862	30%	2 546	19%	3 745	30%	2 701	21%
Total	**13 072**	**100%**	**13 072**	**100%**	**12 568**	**100%**	**12 568**	**100%**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus

Au 31 décembre 2015, l'encours de prêts noté *Investment Grade* représente 80,5% du portefeuille de prêts total, contre 78,5% à fin 2014. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 4,5% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 3,0 et 9,5.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de prêts des dix principaux emprunteurs :

En millions d'euros

	2015						2014				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%
1. Turquie		1 193		1 193	9%	Turquie		1 074		1 074	9%
2. Hongrie			916	916	7%	Hongrie			984	984	8%
3. Roumanie		825		825	6%	Roumanie		862		862	7%
4. Espagne		623		623	5%	Espagne		642		642	5%
5. Chypre			577	577	4%	Chypre			619	619	5%
6. Crédit Agricole		538		538	4%	Région Wallonne		495		495	4%
7. Région Wallonne		519		519	4%	Crédit Agricole		493		493	4%
8. Pologne		474		474	4%	Pologne		463		463	4%
9. Région de Flandres	322			322	2%	PKO Bank		313		313	2%
10. PKO bank		321		321	2%	CaixaBank		306		306	2%
Sous-total	**322**	**4 492**	**1 493**	**6 307**	**48%**	**Sous-total**		**4 648**	**1 603**	**6 251**	**50%**
Autres	1 584	4 127	1 053	6 764	52%	Autres	1 929	3 288	1 098	6 317	50%
Total	**1 906**	**8 619**	**2 546**	**13 072**	**100%**	**Total**	**1 929**	**7 936**	**2 701**	**12 568**	**100%**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des prêts par durée d'échéance restante :

En millions d'euros

Maturité	2015	%	2014	%
moins d'1 an	1 274	10%	1 241	10%
de 1 à 5 ans	6 530	50%	5 810	46%
plus de 5 ans	5 268	40%	5 516	44%
Total	**13 072**	**100%**	**12 567**	**100%**

• Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus

Engagements de financement

Les engagements de financement correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Les engagements de financement s'élèvent à € 3,1 milliards au 31 décembre 2015 (€ 2,9 milliards au 31 décembre 2014). Les engagements de financement notés *Investment Grade* représentent 72,2% au 31 décembre 2015 (70,4% au 31 décembre 2014).

Le tableau ci-dessous détaille les engagements de financement par contrepartie parmi les états membres de la CEB et par notation :

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
France	98	406		504	50	314		364
République slovaque		452		452		193		193
Turquie		433		433		290		290
Belgique		233		233	50			50
Roumanie		190	25	215		224	25	249
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"			173	173			90	90
Chypre			142	142			142	142
Pologne		134		134		138		138
Portugal			115	115			170	170
Serbie			95	95			112	112
Croatie			82	82			134	134
Autriche[1]		75		75		148		148
Lituanie		70		70				
Bosnie-Herzégovine			67	67			74	74
Hongrie			63	63			38	38
Allemagne	45	10		55	179	6		185
Moldova (République de)			46	46			49	49
Albanie			44	44			4	4
Espagne		40		40		190		190
République tchèque		35		35		85		85
Finlande		30		30	60	50		110
Monténégro			16	16			10	10
Supranationales	1			1				
Slovénie						20		20
Irlande						21		21
Italie						3		3
Total	**144**	**2 107**	**868**	**3 119**	**339**	**1 681**	**848**	**2 868**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Engagements de financement prenant en compte le rehaussement de crédit futur

[1] État non membre de la CEB : projets dans un état membre de la CEB, mais garantis par des contreparties autrichiennes

Activités de la Direction des Finances

■ Dépôts

La CEB effectue des placements sur le marché des capitaux par le biais de dépôts à court terme et comptes nostri. La notation de crédit court terme requise pour les contreparties éligibles est de P-1/A-1/F-1 (ou notation long terme équivalente).

Le tableau ci-dessous présente la répartition par catégorie de dépôt et de notation :

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA	AA	A	Total	AAA	AA	A	Total
Nostri	544	132	23	699	260	144	22	426
Money Market	500	525	1 047	2 072	350	260	1 467	2 077
Total	**1 044**	**657**	**1 070**	**2 771**	**610**	**404**	**1 489**	**2 503**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition de dépôts à court terme par maturité et notation :

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA	AA	A	Total	AAA	AA	A	Total
moins d'1 mois	350	200	492	1 042	150	260	967	1 377
moins de 2 mois	150	225	355	730	200		500	700
moins de 3 mois		100	200	300				
Total	**500**	**525**	**1 047**	**2 072**	**350**	**260**	**1 467**	**2 077**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus

■ Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (obligations libellées en euros à taux fixe d'une maturité maximale de 30 ans) et actifs financiers disponibles à la vente (titres d'une maturité inférieure ou égale à 15 ans).

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 113	210	200	2 523	2 242	210	200	2 652
Actifs financiers disponibles à la vente	1 737	1 665		3 402	2 185	2 433		4 617
Total	**3 850**	**1 875**	**200**	**5 925**	**4 427**	**2 643**	**200**	**7 269**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition des portefeuilles obligataires par pays et notation :

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
France	1 173			1 173	1 327			1 327
Supranationales	378			378	378			378
Allemagne	202			202	175			175
Portugal			200	200			200	200
Pays-Bas	182			182	182			182
Italie		160		160		160		160
Finlande	76			76	76			76
Autriche	53			53	53			53
Luxembourg	42			42	42			42
Espagne		40		40		40		40
Irlande		10		10		10		10
Suède	8			8				
Belgique					10			10
Sous-total	**2 113**	**210**	**200**	**2 523**	**2 242**	**210**	**200**	**2 652**
Actifs financiers disponibles à la vente								
France	390	855		1 245	446	693		1 139
États-Unis		535		535		835		835
Pays-Bas	477			477	532			532
Supranationales	377			377	310			310
Suisse		229		229		400		400
Allemagne	102			102	764	240		1 004
Royaume-Uni	100			100		200		200
Norvège	69			69	73			73
Canada	65			65	15			15
Australie	62			62				
Belgique	60			60	10			10
Espagne		46		46		65		65
Autriche	35			35	36			36
Sous-total	**1 737**	**1 665**		**3 402**	**2 185**	**2 433**		**4 617**
Total	**3 850**	**1 875**	**200**	**5 925**	**4 427**	**2 643**	**200**	**7 269**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences internationales
• Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent une autorisation d'engagement préalable sur la contrepartie, accordée par le Comité Financier & Risques et la signature d'un contrat *ISDA Master Agreement*. Pour les transactions au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (Credit Support Annex) avec la CEB. L'ensemble des transactions de swaps est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge supplémentaire conformément aux options d'appels de marge CSA dont la fréquence peut aller d'une fois par jour à trois fois par mois. La CEB a signé des contrats de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, comme en 2014.

Au 31 décembre 2015, l'exposition en risque aux produits dérivés est composée des swaps *add-on* pour € 578 millions (2014 : € 569 millions) et de la VAN non couverte (Valeur Actuelle Nette) après rehaussements de crédit de € 51 millions (2014 : € 64 millions). La Banque a reçu des collatéraux pour un montant de € 1,9 milliard dont 88% sous forme de dépôt et 12% en titres souverains (bons du Trésor français).

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2015					2014				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	**3 334**	**13 694**	**6 139**	**2 376**	**25 542**	**5 334**	**12 072**	**5 598**	**2 537**	**25 540**
Swaps de devises	2 650	9 424	707	454	13 235	4 783	9 219	1 188	553	15 743
Swaps d'intérêts	684	4 269	5 432	1 922	12 306	550	2 853	4 410	1 983	9 797
dont : collatéralisés (b)	3 334	13 694	6 139	2 376	25 542	5 334	12 072	5 598	2 537	25 540
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

Concentration - Grands risques

Le risque de concentration survient quand une trop grande partie du portefeuille est affectée à un seul pays ou une contrepartie ou un type d'instrument particulier ou une transaction individuelle. Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements de financement) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% des capitaux propres prudentiels (capital versé, réserves et résultat net). Les capitaux propres prudentiels au 31 décembre 2015 s'élèvent à € 2,8 milliards.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres prudentiels et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% des capitaux propres prudentiels. L'exposition souveraine est exclue du calcul des grands risques et est présentée ci-dessous uniquement à titre d'information.

Au 31 décembre 2015, 16 contreparties ou groupes de contreparties dépassent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels, soit € 277 millions, et sont ainsi considérées comme grands risques. Toutefois, aucune contrepartie ou groupe de contrepartie ne dépassent 25% des capitaux propres prudentiels (comme en 2014). Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 6,9 milliards, soit 250% des capitaux propres prudentiels, bien en-dessous de la limite de 800%.

En pondérant les expositions en risque, seulement 2 contreparties ou groupes de contreparties dépassent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels, soit un montant total de € 639 millions.

Exposition souveraine[1] de la CEB

Le tableau ci-dessous présente la répartition des contreparties souveraines par type d'exposition (prêts, titres) :

En millions d'euros

	2015				2015		
	Prêts	Titres	Total		Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE *(a)*	**8 028**	**3 444**	**11 472**	**Non-membres de l'UE** *(b)*	**1 521**		**1 521**
France	366	2 418	2 784	Turquie	1 193		1 193
Espagne	1 087	86	1 173	Albanie	103		103
Belgique	943	60	1 003	Serbie	73		73
Allemagne	602	304	906	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	64		64
Chypre	577		577	Bosnie-Herzégovine	38		38
Portugal	213	200	413	Moldova (République de)	25		25
Finlande	210	76	285	Monténégro	13		13
Italie	68	160	228	Islande	12		12
Lituanie	162		162				
Irlande	125	10	135	Institutions supranationales *(c)*		754	754
République slovaque	130		130				
Autriche[2]	38	88	127				
Luxembourg		42	42				
Slovénie	37		37				
Malte	28		28				
Lettonie	27		27				
Estonie	20		20				
Sous-total zone euro	**4 633**	**3 444**	**8 077**				
Pologne	1 070		1 070				
Hongrie	916		916				
Roumanie	825		825				
Croatie	287		287				
Danemark	173		173				
Suède	56		56				
République tchèque	36		36				
Bulgarie	32		32				
Sous-total autres	**3 396**		**3 396**				
Total *(a)+(b)+(c)*					**9 549**	**4 199**	**13 748**

- Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus
- Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

[1] Exposition souveraine : États, Administrations publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées
[2] État non-membre de la CEB : garantie et collatéraux reçus sur prêts

2. Risque de marché : risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité

2.1. Pilotage des expositions du bilan

La gestion du bilan est assurée par le département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier. Elle repose notamment sur l'analyse d'indicateurs de pilotage des risques générés par l'ensemble de l'activité de la CEB. Ces risques sont :

- le risque de change, issu d'une variation défavorable des cours de change,
- le risque de taux d'intérêt, issu de décalages dans le temps entre les natures de taux des emplois (prêts, titres, dépôts) et des ressources (emprunts) et leurs périodes de révision,
- le risque de liquidité, défini comme le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer une position en raison de conditions de marché défavorables.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de change, de taux et de liquidité supportés par la CEB. Il évalue notamment, dans le cadre des conditions de marché normales et stressées:

- l'exposition de la CEB aux variations de taux d'intérêts et de change,
- le niveau de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN),
- le niveau de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts.

Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité, avant et après stress.

2.2. Principes de gestion

La CEB est exposée dans le cadre de ses opérations (prêts, titres, emprunts, opérations de trésorerie) à des risques de change, de taux et de liquidité.

a) Gestion des risques de change et de taux

Le principe retenu est la couverture quasi systématique des positions, permettant de maintenir les risques de change et de taux à leur plus bas niveau possible. La CEB gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais de swaps de couverture.

Elle a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt),
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

b) Gestion du risque de liquidité

La CEB a pour principal objectif d'honorer ses engagements dans leur intégralité et avec ponctualité. Le risque de liquidité est géré avec prudence parce qu'elle ne dispose pas de dépôts clients à l'instar des banques commerciales et n'a pas accès au refinancement de la Banque Centrale.

Le risque de liquidité est mesuré via la génération d'impasses de liquidité statiques et dynamiques et le calcul du ratio prévisionnel de liquidité suivant différents scénarios de stress : défaut plus ou moins important de contreparties suivant leur notation pour les prêts et/ou les titres, décotes des titres détenus à la revente, défaut partiel ou total des prêts et des titres de toutes les contreparties issues d'un même pays, absence d'opportunités de refinancement.

La politique de refinancement et de placement de la CEB, ajustée en fonction des mesures du risque de liquidité, lui permet de faire face à ses engagements et de respecter les limites de ses ratios de pilotage, même en cas de scénario très défavorable.

2.3. Mesure des risques de change, de taux et de liquidité

a) Mesure du risque de change

La CEB couvre l'exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. À chaque fin de mois, la CEB produit un arrêté de ses résultats, devise par devise et les convertit en euro ; toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million est réduite par l'achat ou la vente au comptant de devises.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2015**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2014**
Yen japonais	12 524	38 545	26 808	787	30 321	52 162	22 558	717
Dollar des États-Unis	363 430	9 395 833	9 033 099	696	400 723	10 293 133	9 892 645	235
Franc suisse	102 892	371 771	269 147	268	108 809	335 120	226 326	15
Dollar canadien	168 948	17 002	(151 811)	135	181 248	17 207	(163 895)	146
Autres devises	941 930	2 232 864	1 291 141	207	954 343	3 891 212	2 937 101	232
Total	**1 589 724**	**12 056 015**	**10 468 384**	**2 093**	**1 675 444**	**14 588 834**	**12 914 735**	**1 345**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

b) Mesure du risque de taux

En raison du principe de micro-couverture retenue sur ses positions, l'exposition de la CEB au risque de taux est faible.

L'ALM mesure le risque de taux d'intérêt en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

L'exposition de la CEB aux mouvements adverses de taux d'intérêts est principalement confinée au compartiment des fonds propres : En effet, les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont considérés comme adossés aux fonds propres disponibles auxquels sont ajoutés le montant du Compte de dividendes sociaux (CDS) et celui équivalant aux engagements de pension. Les investissements dans ce portefeuille sont faits sur des titres à long terme, à taux fixe et exclusivement en Euro.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

En milliers d'euros

31 décembre 2015	**Avant couverture**			**Instruments de couverture**			**Après couverture**		
Type de taux	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**14 680 722**	**100 948**	**14 781 670**	**(5 892 093)**	**154 775**	**(5 737 318)**	**8 788 629**	**255 723**	**9 044 352**
Encours échéancés	11 058 362	100 948	11 159 310	(5 892 093)	154 775	(5 737 318)	5 166 269	255 723	5 421 992
Encours non échéancés	3 622 360		3 622 360				3 622 360		3 622 360
Taux variable	**10 232 357**	**5 903**	**10 238 260**	**5 828 141**	**5 672**	**5 833 813**	**16 060 498**	**11 575**	**16 072 073**
Total de l'actif	**24 913 079**	**106 851**	**25 019 930**	**(63 952)**	**160 447**	**96 495**	**24 849 127**	**267 298**	**25 116 425**
Passif									
Taux fixe	**(24 606 499)**	**(154 774)**	**(24 761 273)**	**18 597 474**	**(52 678)**	**18 544 796**	**(6 009 025)**	**(207 452)**	**(6 216 477)**
Encours échéancés	(18 598 802)	(154 774)	(18 753 576)	18 597 474	(52 678)	18 544 796	(1 328)	(207 452)	(208 780)
Encours non échéancés	(6 007 697)		(6 007 697)				(6 007 697)		(6 007 697)
Taux variable	**(1 956 198)**	**113**	**(1 956 085)**	**(16 938 912)**	**(4 951)**	**(16 943 863)**	**(18 895 110)**	**(4 838)**	**(18 899 948)**
Encours échéancés	(143 732)	(43)	(143 775)	(16 938 912)	(4 951)	(16 943 863)	(17 082 644)	(4 994)	(17 087 638)
Encours non échéancés	(1 812 466)	156	(1 812 310)				(1 812 466)	156	(1 812 310)
Total du passif	**(26 562 697)**	**(154 661)**	**(26 717 358)**	**1 658 562**	**(57 629)**	**1 600 933**	**(24 904 135)**	**(212 290)**	**(25 116 425)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 14 681 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 8 789 millions.

Cette exposition après couverture de € 8 789 millions est constituée par :

- des encours échéancés (€ 5 167 millions), principalement des dépôts à court terme (€ 2 072 millions), insensibles aux variations de taux de marché et considérés comme du taux fixe, des titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe (€ 2 677 millions) et, marginalement, des prêts à taux fixe non couverts (€ 226 millions).
- des encours non échéancés (€ 3 622 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 24 606 millions, avant couverture, est réduite à € 6 009 millions, après couverture.

Cette exposition après couverture de € 6 009 millions est constituée par :

- des encours non échéancés (€ 6 007 millions), constitués principalement par les capitaux propres disponibles, le Compte de dividendes sociaux et les provisions pour engagements de pension (€ 2 956 millions) auxquels sont adossés les titres détenus jusqu'à l'échéance, des valorisations de swaps (€ 2 253 millions) et d'émissions (€ 648 millions) qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

L'écart entre les actifs et les passifs à taux fixe après couverture s'élève à € 2 828 millions, constitué principalement des dépôts à court terme considérés à taux fixe. La duration courte des dépôts les expose peu au risque de taux. Par conséquent, le risque de taux résiduel est bas et la couverture en taux de l'ensemble du bilan de la CEB est efficace.

Mesure de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts au risque de taux.
Le Département ALM étudie le niveau de la Marge Nette d'Intérêts pour l'année à venir sous l'hypothèse de plusieurs scénarios de taux (+10 pbs et +100 pbs).

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts mesure la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur un an suivant la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pbs et 100 pbs à la hausse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Méthode de calcul

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est calculée en dynamique, sur la base d'hypothèses :
- de volume d'activité nouvelle pour 2016 sur les principaux postes du bilan,
- de caractéristiques de l'activité nouvelle (type d'écoulement *in fine* ou linéaire, maturité, *spread* prévisionnel…). En particulier, les taux futurs des contrats sont issus des taux *forward* calculés en date d'arrêté augmentés des hypothèses de *spread* sur taux pour chaque poste de bilan.

Un outil dédié permet :
- de créer des contrats simulés sur la base des hypothèses d'activité nouvelle,
- de générer des *cash flows* sur l'ensemble des contrats (stock d'opérations et nouvelle activité),
- de déterminer le volume de *cash flows* à placer ou emprunter afin d'équilibrer le bilan mensuellement sur l'année à venir.

In fine, la Marge Nette d'Intérêts fin 2016 et sa sensibilité à un choc de taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'un bilan prévisionnel équilibré.

Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts

En milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pbs	Translation parallèle + 100 pbs
Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle 2016 au 31/12/2015	(443)	(2 358)

Analyse du résultat

Sur la base du bilan au 31 décembre 2015 et des hypothèses d'activité nouvelle, la Marge Nette d'Intérêts diminuerait de € 0,4 million si les taux augmentaient de 10 pbs. Elle baisserait de € 2,4 millions si les taux augmentaient de 100 pbs.

Pour rappel, la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts à une variation de taux s'applique principalement aux opérations à taux variable (prêts/emprunts et opérations de trésorerie). En effet, pour les opérations à taux fixe, seules les transactions futures sont sensibles aux variations de taux tandis que celles du stock ont une sensibilité nulle.

Compte tenu de la faible exposition du bilan aux variations de taux, la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est faible.

c) Mesure du risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité et un ratio de liquidité court terme (voir ratios prudentiels).

La liquidité est gérée à partir d'une batterie d'indicateurs qui permettent d'avoir une vision complète de ce risque. Ces indicateurs incluent des *stress tests* trimestriels dont :

a) des scénarios de défaillance de contreparties en fonction de leur notation ou suivant un risque pays,
b) des scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente,
c) des scénarios d'absence d'opportunité de refinancement,
d) des combinaisons de scénarios.

Le besoin de liquidité de la CEB est donc évalué suivant plusieurs scénarios. Ce besoin de liquidité correspond à la liquidité prévisionnelle suivant le scénario de stress considéré. Il est comparé au "coussin de liquidité" de la Banque correspondant aux actifs liquides détenus.

a) Scénarios de défaillance de contreparties

Le besoin en liquidité est projeté en tenant compte de la défaillance d'emprunteurs. Conformément à la logique retenue depuis Bâle II/Bâle III et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs est calculé sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *Below Investment Grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Enfin, des scénarios "pays" sélectifs évaluent l'augmentation du besoin de liquidité résultant d'une défaillance partielle ou totale des contreparties d'actifs issues d'un même pays.

b) Scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente

Le coussin en liquidité de la CEB est diminué par application d'une décote sur les titres disponibles à la vente et sur ceux détenus jusqu'à l'échéance.

c) Scénarios d'absence d'opportunité de refinancement

Le besoin de liquidité de la CEB est évalué en prenant en compte les opérations issues du stock et les opérations issues de l'activité nouvelle (y compris activité de prêts) hors opérations de refinancement.

d) Combinaisons de scénarios

Des scénarios combinent par exemple une diminution du coussin de liquidité issu de décotes appliquées sur les titres détenus et une augmentation du besoin de liquidité issu de défaillances de contreparties.

En synthèse, les scénarios de stress décrits ci-dessus permettent d'évaluer le délai pendant lequel la CEB, soumise à différents événements défavorables, peut assurer ses engagements tout en respectant le seuil minimal imposé par le ratio de liquidité.

À travers l'estimation d'horizons de survie et de variation des indicateurs suivant différents scénarii de stress, la CEB peut piloter sa liquidité via un ajustement de la politique de refinancement à court terme et à long terme.

d) Situation bilancielle par échéance

La structure du bilan par échéance au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 est présentée ci-après :

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	476 467					476 467
Actifs financiers disponibles à la vente	378 084	833 974	799 847	1 051 829	567 831	3 631 565
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	36 834	91 869	1 318 865	6 985 792	5 638 276	14 071 635
Autres créances	1 263 964	1 029 530				2 293 494
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 700	17 822	285 363	916 287	2 144 949	3 368 121
Sous-total de l'actif	**2 159 049**	**1 973 194**	**2 404 075**	**8 953 908**	**8 351 056**	**23 841 283**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	129 812	32	6 699	53 511	40 044	230 098
Dettes représentées par un titre		1 435 731	1 553 798	12 615 549	4 540 164	20 145 242
Dépôts de garantie reçus	1 682 498					1 682 498
Compte de dividendes sociaux	60 610					60 610
Sous-total du passif	**1 872 921**	**1 435 763**	**1 560 496**	**12 669 059**	**4 580 208**	**22 118 448**
Hors-bilan						
Engagements de financement (*)	(217 750)	(163 550)	(1 118 700)	(1 147 414)	(472 041)	(3 119 455)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	98 645	1 467 025	1 736 938	10 559 300	1 210 146	15 072 054
À livrer	(117 435)	(1 150 917)	(1 317 695)	(8 999 568)	(1 254 761)	(12 840 376)
Sous-total du hors-bilan	**(236 540)**	**152 558**	**(699 457)**	**412 318**	**(516 656)**	**(887 777)**
Total par échéance 2015	**49 588**	**689 990**	**144 121**	**(3 302 833)**	**3 254 191**	**835 057**

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897					203 897
Actifs financiers disponibles à la vente	384 711	625 731	1 848 256	1 402 775	630 529	4 892 001
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	37 702	213 466	1 175 352	6 344 845	5 954 665	13 726 030
Autres créances	1 599 181	700 074				2 299 255
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 985	100 722	183 055	972 585	2 332 878	3 599 225
Sous-total de l'actif	**2 235 476**	**1 639 993**	**3 206 662**	**8 720 205**	**8 918 071**	**24 720 407**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	157 714	126	128	47 503	53 637	259 109
Dettes représentées par un titre	829 833	1 060 556	3 323 785	11 554 998	4 343 847	21 113 018
Dépôts de garantie reçus	1 122 720					1 122 720
Compte de dividendes sociaux	70 296					70 296
Sous-total du passif	**2 180 562**	**1 060 682**	**3 323 912**	**11 602 502**	**4 397 484**	**22 565 142**
Hors-bilan						
Engagements de financement (*)	(169 000)	(180 000)	(950 000)	(1 107 271)	(461 879)	(2 868 150)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	847 758	1 181 878	3 481 528	10 459 759	1 881 539	17 852 461
À livrer	(708 013)	(1 019 548)	(3 023 677)	(9 411 402)	(1 904 617)	(16 067 257)
Sous-total du hors-bilan	**(29 255)**	**(17 670)**	**(492 149)**	**(58 914)**	**(484 957)**	**(1 082 945)**
Total par échéance 2014	**25 659**	**561 641**	**(609 400)**	**(2 941 210)**	**4 035 630**	**1 072 320**

Chaque contrat d'instrument financier à terme est présent simultanément dans la ligne "À recevoir" et la ligne "À livrer" s'agissant de swaps de change ou de devises.

(*) En 2015, le signe du poste "Engagements de financement" a été inversé afin de refléter le sens de la liquidité.

3. Risque opérationnel

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques opérationnels sont gérés de manière efficace et constante au sein de la Banque.

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la survenance d'évènements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de réduction appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Management et des Directeurs de Directions, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives.

En collaboration étroite avec les différents métiers, le Département des Risques Opérationnels est chargé de coordonner la gestion quotidienne des risques opérationnels. L'ensemble du dispositif est géré de manière centralisée à l'aide d'un outil informatique : les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des *near misses*, est également intégrée dans cet outil, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et compléter la cartographie et l'évaluation des risques.

Le Département des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié a été élaboré pour la consultation de l'ensemble des procédures par tous les agents.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce plan est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique sous-jacent ainsi que de plans métiers. Suite à la révision de son plan de secours en 2013-2014, en 2015 la Banque a complétement renouvelé l'architecture technique sous-jacente (*datacenter*, salle de marché de secours, positions de secours utilisateurs, solutions de travail à distance).

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la Banque retient la méthode de l'indicateur de base (*Basic Indicator Approach*) (proposé sous Bâle II). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres prudentiels.

Au 31 décembre 2015, la charge en capital des risques opérationnels s'élève à € 24,9 millions, en hausse par rapport à € 24,0 millions à fin 2014.

4. Dispositif prudentiel

La CEB a défini un cadre prudentiel interne qui s'articule autour de trois principaux piliers : l'emploi des capitaux propres, la liquidité et l'effet de levier selon six indicateurs prudentiels (ratios).

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres (CAR)** mesure, selon l'approche standard, les capitaux propres prudentiels de la Banque par rapport aux actifs pondérés des risques. La Banque définit ce ratio et effectue son suivi afin de s'assurer que la CEB dispose de capitaux propres suffisants pour absorber des pertes potentielles découlant de son activité et provenant des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Capitaux propres prudentiels}}{\textbf{Actifs pondérés des risques}}$$

- Capitaux propres prudentiels : capital versé, réserves et résultat net
- Actifs pondérés des risques : ∑ [exposition à défaut x facteur pondéré des risques]

Le ratio d'emploi des capitaux propres s'élève à 26,3% à fin 2015 (2014 : 25,5%), en amélioration grâce à la diminution des actifs pondérés des risques et une progression constante des capitaux propres.

Le seuil de ce ratio est fixé à 10,5% des actifs pondérés des risques de la CEB. Le besoin en capital qui dérive du risque de crédit représentant 96,6% du total dont 72,3% correspondent au risque de crédit du portefeuille de prêts et 24,3% au risque de crédit des transactions financières.
.

■ Le **ratio *Gearing* (GR)** est le ratio de l'encours de prêts après swaps et garanties par rapport aux fonds propres et établit un plafond en volume (au lieu d'un plafond en risque) pour l'activité de prêts de la Banque. Ce ratio permet avant tout une analyse comparative avec le volume de prêts des autres BMDs.

$$\textbf{Ratio } \textbf{\textit{Gearing}} = \frac{\textbf{Encours de prêts}}{\textbf{Fonds propres}}$$

- Encours de prêts : après swaps et garanties
- Fonds propres : capital souscrit, réserves et résultat net

Avec un plafond de 2,5 fois des fonds propres, la CEB pourrait accorder des prêts jusqu'à un montant de € 19,1 milliards. Le ratio a augmenté au cours de l'année pour atteindre 1,71 à fin 2015 en raison de la progression du portefeuille de prêts et malgré l'augmentation constante des capitaux propres.

■ Le **ratio de liquidité (LR)** mesure la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Le besoin net de liquidité prend en compte le stock total de projets en attente de financement et les *cash-flows* nets sur une période de trois ans. Les actifs liquides de la Banque sont les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois.

Le niveau minimum en actifs liquides des besoins nets de liquidité à trois ans est fixé à 50%. A fin 2015, le ratio de liquidité s'élève à 79,7% contre 164,3% à fin 2014 en raison d'une diminution du volume d'actifs liquides qui reste malgré tout encore élevé et une augmentation des besoins nets de liquidité à trois ans.

■ **Le ratio de liquidité à court terme (STLR)** mesure la capacité de la Banque à gérer ses besoins nets de liquidité à différentes échéances sur des conditions de marché tendues ou dans un contexte de ralentissement économique. L'analyse d'un "écart de liquidité" potentiel entre les sources (actifs liquides) et les emplois (besoins en liquidité) de la trésorerie est réalisée sur une base prospective sur différentes périodes – un, trois, six et douze mois –, puis soumise à des conditions de stress de marché ou économiques en appliquant des décotes (*haircut*) en fonction de la catégorie d'actifs, de la notation et de l'échéance. Le niveau minimum d'actifs liquides est fixé à 100 % des besoins de liquidités nets pour chaque période.

Au 31 décembre 2015, le ratio de liquidité à court terme s'élève à : 561% pour la période de 1 mois (456% en 2014), 223% pour la période de 3 mois (246% en 2014), 204% pour la période de 6 mois (176% en 2014) et 138% pour la période de 1 an (122% en 2014).

■ Le **ratio d'endettement** compare l'encours total de la dette après swap aux capitaux propres prudentiels de la CEB. L'encours total de la dette comprend les dettes représentées par un titre, les ECP, les avances bancaires et les comptes de dépôts à terme, collatéraux exclus. La limite est fixée à 12 fois les capitaux propres prudentiels, soit € 33,2 milliards. Le ratio s'élève à 6,17 à fin 2015 (6,95 à fin 2014) avec une tendance à la baisse constante, avec un bilan stable et des capitaux propres qui augmentent progressivement.

■ Le **ratio des actifs de trésorerie (TAR)** compare le total des actifs financiers après swap aux capitaux propres prudentiels. Le total des actifs financiers est constitué de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des transactions de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, repos, comptes nostri), collatéraux exclus. La limite est fixée à 6 fois les capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 16,6 milliards. Le ratio s'élève à 2,61 au 31 décembre 2015, en baisse par rapport à 3,35 au 31 décembre 2014 dû à la diminution du volume des actifs financiers tandis que les capitaux propres prudentiels continuent à augmenter.

NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de juste valeur (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments dérivés de couverture". Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur" la CEB a ajusté les modalités d'évaluation du :

- risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment* – CVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debit Valuation Adjustment* – DVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des dettes émises (*Own Credit Adjustment* – OCA).

Au 31 décembre 2015, la CEB a enregistré un ajustement de la juste valeur des instruments dérivés d'un montant de € 898 milliers à l'actif pour la DVA (31 décembre 2014 : € 1 075 milliers) et de € 1 478 milliers au passif au titre de la CVA (31 décembre 2014 : € 1 343 milliers). Ces ajustements ont été enregistrés en contrepartie du compte de résultat. Aucune dette représentée par un titre n'étant comptabilisée à la valeur de marché, le montant de l'OCA est égal à zéro.

Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9 731	(46)
Instruments dérivés de change	1 732 609	(121 712)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	898	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(1 478)
Total	**1 743 238**	**(123 236)**
Instruments dérivés de couverture		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	614 612	(476 616)
Instruments dérivés de change	279 286	(69 447)
Total	**893 898**	**(546 063)**

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9 994	(75)
Instruments dérivés de change	1 264 502	(176 012)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	1 075	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(1 343)
Total	**1 275 571**	**(177 430)**
Instruments dérivés de couverture		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	666 858	(574 435)
Instruments dérivés de change	437 031	(79 830)
Total	**1 103 889**	**(654 265)**

NOTE D - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs.

En milliers d'euros

31 décembre 2015	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			476 467	476 467	476 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 743 238			1 743 238	1 743 238
Instruments dérivés de couverture	893 898			893 898	893 898
Actifs financiers disponibles à la vente		3 571 468		3 571 468	3 571 468
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 709 730	15 709 730	15 709 730
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 669 603	2 669 603	3 100 385
Total de l'actif financier	**2 637 136**	**3 571 468**	**18 855 800**	**25 064 404**	**25 495 186**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	123 236			123 236	123 236
Instruments dérivés de couverture	546 063			546 063	546 063
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			229 831	229 831	229 831
Dettes représentées par un titre			19 530 246	19 530 246	19 506 849
Compte de dividendes sociaux			60 610	60 610	60 610
Total du passif financier	**669 299**		**19 820 687**	**20 489 986**	**20 466 589**

En milliers d'euros

31 décembre 2014	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			203 897	203 897	203 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 275 571			1 275 571	1 275 571
Instruments dérivés de couverture	1 103 889			1 103 889	1 103 889
Actifs financiers disponibles à la vente		4 806 719		4 806 719	4 806 719
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 290 800	15 290 800	15 290 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 812 026	2 812 026	3 304 090
Total de l'actif financier	**2 379 460**	**4 806 719**	**18 306 723**	**25 492 902**	**25 984 966**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	177 430			177 430	177 430
Instruments dérivés de couverture	654 265			654 265	654 265
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			257 789	257 789	257 789
Dettes représentées par un titre			20 472 364	20 472 364	20 545 501
Compte de dividendes sociaux			70 296	70 296	70 296
Total du passif financier	**831 695**		**20 800 449**	**21 632 144**	**21 705 281**

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2015 et en 2014.

NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté les modalités d'évaluation des risques en intégrant les risques de contrepartie (CVA) et son risque de crédit propre (DVA et OCA), comme indiqué dans la Note C.

Les actifs et passifs financiers de la Banque sont regroupés en trois niveaux hiérarchiques traduisant la fiabilité de leur base d'évaluation.
Niveau 1 : actifs et passifs liquides ainsi que les instruments financiers cotés disposant d'un prix sur un marché actif.
Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.
Niveau 3 : instruments financiers dont la valorisation dépend de paramètres non observables. Ce niveau comprend :

- les dettes représentées par un titre contenant des dérivés incorporés de niveau 3, pour lesquelles il n'y a pas de prix de marché disponible. Elles ont été valorisées au pair.
- les instruments dérivés couvrant des émissions structurées dont la valorisation repose sur une modélisation complexe et est particulièrement sensible à des données de marché non observables.
- les prêts dont les conditions de décaissement sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières supranationales. Compte tenu de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. De plus, l'évolution des taux de marché a peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux d'intérêt variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

Les instruments financiers, évalués à leur juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	476 467			476 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 743 238		1 743 238
Instruments dérivés de couverture		893 898		893 898
Actifs financiers disponibles à la vente	2 616 723	954 745		3 571 468
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 709 730	15 709 730
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 092 782	7 603		3 100 385
Total de l'actif financier	**6 185 972**	**3 599 484**	**15 709 730**	**25 495 186**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		123 236		123 236
Instruments dérivés de couverture		546 063		546 063
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	129 812	100 019		229 831
Dettes représentées par un titre	18 872 412	634 437		19 506 849
Compte de dividendes sociaux	60 610			60 610
Total du passif financier	**19 062 834**	**1 403 755**		**20 466 589**

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897			203 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 275 571		1 275 571
Instruments dérivés de couverture		1 103 061	828	1 103 889
Actifs financiers disponibles à la vente	4 140 581	666 138		4 806 719
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 290 800	15 290 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 304 090			3 304 090
Total de l'actif financier	**7 648 568**	**3 044 770**	**15 291 628**	**25 984 966**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		177 430		177 430
Instruments dérivés de couverture		654 265		654 265
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	157 714	100 075		257 789
Dettes représentées par un titre	19 678 992	849 136	17 373	20 545 501
Compte de dividendes sociaux	70 296			70 296
Total du passif financier	**19 907 002**	**1 780 906**	**17 373**	**21 705 281**

NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2015, aucune opération n'a fait l'objet de compensation au bilan de la CEB. La Banque n'a pas de contrats de compensation, répondant aux critères de l'amendement de l'IAS 32.

Le tableau ci-dessous présente les montants nets des actifs et passifs financiers, ainsi que leurs montants nets après la prise en compte des opérations faisant l'objet de conventions-cadre (dépôts d'espèces ou titres reçus dans le cadre des contrats collatéraux de swaps et de prêts), au sens de l'amendement de l'IFRS 7.

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts reçus en garantie	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts	13 415 871		(735 484)	12 680 387
Instruments dérivés	2 637 136	(1 682 654)	(237 010)	717 472
Autres actifs non soumis à compensation	9 063 418			9 063 418
Total de l'actif	**25 116 425**	**(1 682 654)**	**(972 494)**	**22 461 277**
Dettes				
Instruments dérivés	669 299			669 299
Dépôts de garantie reçus	1 682 498	(1 682 654)		(156)
Autres dettes non soumises à compensation	20 053 132			20 053 132
Total des dettes	**22 404 929**	**(1 682 654)**		**20 722 275**

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts reçus en garantie	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts	12 991 603		(725 360)	12 266 243
Instruments dérivés	2 379 460	(1 122 720)	(451 102)	805 638
Autres actifs non soumis à compensation	10 174 318			10 174 318
Total de l'actif	**25 545 381**	**(1 122 720)**	**(1 176 462)**	**23 246 199**
Dettes				
Instruments dérivés	831 695			831 695
Dépôts de garantie reçus	1 122 721	(1 122 720)		1
Autres dettes non soumises à compensation	21 045 491			21 045 491
Total des dettes	**22 999 907**	**(1 122 720)**		**21 877 187**

NOTE G - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2015	31/12/2014
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	7 701 898	7 339 202
Créances rattachées	17 606	18 393
Échéances impayées	1 479	1 278
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (*)	(1 879)	(1 878)
Sous-total	7 719 104	7 356 995
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 369 818	5 228 337
Créances rattachées	20 847	21 927
Sous-total	5 390 665	5 250 264
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	306 102	384 344
Total des prêts consentis	**13 415 871**	**12 991 603**
Autres créances		
Comptes à vue	222 502	221 955
Dépôts à terme	2 071 674	2 077 214
Sous-total	2 294 176	2 299 169
Créances rattachées	(317)	28
Total des autres créances	**2 293 859**	**2 299 197**

(*) L'évolution de ce solde concerne les intérêts courus d'une créance dépréciée

Au 31 décembre 2015, les prêts sont garantis à hauteur de € 5,9 milliards (31 décembre 2014 : € 5,4 milliards). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de dividendes sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2015**	**%**	**31/12/2014**	**%**	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Pologne	1 893 940	14,49	1 715 502	13,65	199 266	317 095
Espagne	1 635 056	12,51	1 532 463	12,19	40 000	190 000
Turquie	1 298 483	9,93	1 176 544	9,36	432 789	289 789
France	1 269 594	9,71	1 133 588	9,02	308 500	191 500
Hongrie	916 760	7,01	985 969	7,85	62 500	38 180
Belgique	883 266	6,76	823 656	6,55	160 000	50 000
Roumanie	860 410	6,58	880 880	7,01	305 089	308 979
Allemagne [1]	601 700	4,60	640 522	5,10	45 000	179 000
Chypre	577 328	4,42	618 903	4,92	142 049	142 049
République slovaque	315 517	2,41	183 075	1,46	507 000	192 500
Italie [2]	311 727	2,38	434 005	3,45		3 150
Finlande	308 292	2,36	279 292	2,22	30 000	110 000
Croatie	287 436	2,20	280 741	2,23	82 464	144 076
République tchèque	285 134	2,18	196 516	1,56	85 012	85 000
Portugal	213 250	1,63	222 745	1,77	115 000	170 000
Islande	176 266	1,35	182 893	1,46		
Danemark	173 333	1,33	186 667	1,49		
Lituanie	164 488	1,26	141 700	1,13	70 000	
Irlande	124 996	0,96	117 689	0,94		21 000
Bulgarie	106 850	0,82	88 631	0,71	17 500	30 000
Albanie	103 492	0,79	106 789	0,85	44 480	4 142
Serbie	101 480	0,78	111 927	0,89	113 661	132 405
Slovénie	93 949	0,72	115 761	0,92	40 000	20 000
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	76 280	0,58	67 133	0,53	173 277	89 674
Bosnie-Herzégovine	67 643	0,52	53 929	0,43	67 850	86 600
Lettonie	59 340	0,45	83 107	0,66		
Suède	56 200	0,43	107 935	0,86		
Malte	27 750	0,21	37 850	0,30		
Moldova (République de)	24 709	0,19	22 626	0,18	55 769	48 597
Géorgie	21 979	0,17	6 177	0,05		14 414
Estonie	20 239	0,15	23 245	0,18		
Monténégro	14 829	0,11	9 079	0,07	22 250	10 000
Total	**13 071 716**	**100,00**	**12 567 539**	**100,00**	**3 119 455**	**2 868 150**

[1] dont € 120 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : € 172 millions)
[2] dont € 199 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : € 290 millions)

Encours des prêts et engagements de financement par secteur d'intervention

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 31/12/2015	%	Encours 31/12/2014	%	Engagements de financement 31/12/2015	Engagements de financement 31/12/2014
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	160 326		139 520		134 000	60 680
Logement pour les personnes à bas revenus	2 197 057		2 284 876		146 347	237 464
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 779 434		1 729 087		409 595	334 366
Sous-total	**4 136 817**	**31**	**4 153 483**	**33**	**689 942**	**632 510**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	713 069		758 203		358 622	178 621
Protection de l'environnement	2 012 139		1 934 432		523 423	497 805
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	142 082		156 201		24 700	27 700
Sous-total	**2 867 290**	**22**	**2 848 836**	**23**	**906 745**	**704 126**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Éducation et formation professionnelle	1 468 212		1 445 188		510 242	419 198
Santé	139 064		903 449		308 633	194 417
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	961 420		106 859		113 500	115 304
Sous-total	**2 568 696**	**20**	**2 455 496**	**19**	**932 375**	**728 919**
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises						
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)	3 498 913		3 109 724		590 393	802 595
Sous-total	**3 498 913**	**27**	**3 109 724**	**25**	**590 393**	**802 595**
Total	**13 071 716**	**100**	**12 567 539**	**100**	**3 119 455**	**2 868 150**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garantie du CDS

L'encours des prêts et engagements de financement bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garanties de prêts du Compte de dividendes sociaux, répartis par pays emprunteur, sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours 31/12/2015	Encours 31/12/2014	Engagements de financement 31/12/2015	Engagements de financement 31/12/2014
Turquie	280 000	250 000	220 000	
Roumanie	212 942	248 999	12 621	12 621
Pologne	169 548	125 929	84 000	134 000
Albanie	97 143	100 486	28 700	4 142
Hongrie	69 780	99 920		680
Bosnie-Herzégovine	39 310	32 342	67 850	73 600
Moldova (République de)	24 709	22 626	6 769	9 597
Serbie	22 322	25 172		
Croatie	21 256	36 368		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	9 147	7 747	16 203	17 603
Bulgarie	8 047	8 968		
Lituanie	2 896	4 344		
République slovaque		657		
Total	**957 100**	**963 558**	**436 143**	**252 243**

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la Note K.

NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2015	36 344	20 280	6 344	7 003	**69 971**
Acquisitions		718	651	1 827	**3 196**
Autres mouvements		(21)	21		
Au 31 décembre 2015	**36 344**	**20 977**	**7 016**	**8 830**	**73 167**
Amortissements					
Au 1er janvier 2015		(14 974)	(4 864)	(3 964)	**(23 802)**
Dotations de l'exercice		(1 112)	(725)	(1 030)	**(2 867)**
Au 31 décembre 2015		**(16 086)**	**(5 589)**	**(4 994)**	**(26 669)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2015	**36 344**	**4 891**	**1 427**	**3 836**	**46 498**

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2014	36 344	18 572	5 437	5 638	**65 991**
Acquisitions		1 786	819	1 375	**3 980**
Autres mouvements		(78)	88	(10)	
Au 31 décembre 2014	**36 344**	**20 280**	**6 344**	**7 003**	**69 971**
Amortissements					
Au 1er janvier 2014		(14 082)	(4 196)	(2 967)	**(21 245)**
Dotations de l'exercice		(892)	(668)	(997)	**(2 557)**
Au 31 décembre 2014		**(14 974)**	**(4 864)**	**(3 964)**	**(23 802)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2014	**36 344**	**5 306**	**1 480**	**3 039**	**46 169**

NOTE I - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes de régularisation et actifs divers		
Charges constatées d'avance	2 458	2 252
Débiteurs divers	2 312	2 464
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	717	1 433
Actifs divers	36	161
Total	**5 523**	**6 310**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus (*)	1 682 498	1 122 721
Créditeurs divers	3 818	3 505
Passifs divers	2 079	2 210
Total	**1 688 395**	**1 128 436**

(*) La Banque bénéficie de garanties sous forme de dépôts ou de titres dans le cadre de contrats de collatéralisation.
Au 31 décembre 2015, la CEB a reçu € 1,7 milliard de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2014 : € 1,1 milliard) et € 972,5 millions sous forme de titres (31 décembre 2014 : € 1,2 milliard).

NOTE J - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	129 812	157 714
Emprunts et comptes à terme	100 000	100 000
Dettes rattachées	19	75
Total	**229 831**	**257 789**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	18 641 206	19 374 270
Dettes rattachées	241 448	274 876
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	647 592	823 218
Total	**19 530 246**	**20 472 364**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Dans le cadre de nombreux accords de contribution bilatéraux et multilatéraux signés avec des donateurs, la CEB reçoit des contributions destinées à financer, par le biais de dons, des activités conformes à ses objectifs. Les contributions reçues des donateurs sont déposées sur des comptes ouverts dans les livres de la CEB.

En règle générale, les donateurs sont des États membres de la CEB et l'Union européenne. Toutefois, deux États non-membres, les États-Unis et le Royaume Uni, contribuent respectivement au Fonds pour le Programme régional de logement (RHP) et au Fonds Fiduciaire Droits de l'Homme.

La Banque intervient en tant que gestionnaire de ces comptes. À ce titre, elle traite et enregistre les mouvements affectant ces comptes et contrôle les soldes disponibles. Dans le cadre de ces activités, la CEB peut percevoir des commissions d'administration.

La CEB n'est pas exposée à un risque de crédit sur ces comptes dans la mesure où elle ne prend aucun engagement de don avec un bénéficiaire sans avoir préalablement reçu un engagement de contribution provenant d'un ou de plusieurs donateurs.

Au 31 décembre 2015, la Banque gérait 39 comptes rémunérés (2014 : 37) représentant un solde de € 129,8 millions (2014 : € 157,7 millions). Les ressources de ces comptes atteignent au total € 388,6 millions (2014 : € 349,1 millions), tandis que les décaissements s'élèvent à € 258,7 millions (2014 : € 191,4 millions).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux et des engagements des comptes administrés par la CEB répartis en trois catégories :

- Comptes alimentés par des pays donateurs,
- Comptes alimentés entièrement ou, dans le cas des WBIF, principalement par l'Union européenne (hors RHP),
- Comptes liés au Programme régional de logement.

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	Solde 31/12/2015	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Comptes alimentés par des pays donateurs	35 876	(23 492)	12 384		(6 935)
Comptes alimentés par l'Union européenne	217 768	(199 995)	17 773	3 409	(4 408)
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)	134 913	(35 258)	99 655	49 706	(106 315)
Total	**388 557**	**(258 745)**	**129 812**	**53 115**	**(117 658)**

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	Solde 31/12/2014	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Comptes alimentés par des pays donateurs	20 157	(14 906)	5 251		(4 714)
Comptes alimentés par l'Union européenne	198 760	(161 361)	37 399	21 620	(41 945)
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)	130 148	(15 083)	115 065	49 504	(55 569)
Total	**349 064**	**(191 350)**	**157 714**	**71 124**	**(102 228)**

[1] Comprend les contributions reçues des donateurs et les intérêts courus
[2] Comprend les dons décaissés en faveur des projets, les commissions versées et les fonds restitués aux donateurs
[3] Les engagements à recevoir et à payer concernent uniquement les projets en cours

Le tableau suivant présente le détail des comptes rémunérés repartis selon les trois mêmes catégories :

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objet prioritaire du soutien	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2015	Solde 31/12/2014
Comptes alimentés par des pays donateurs (hors RHP)						
Special Account Sweden : Prison d'État en Bosnie-Herzégovine	Ambassade de Suède	2010	2 177	(87)	2 090	2 090
Norway Trust Account (NTA) : réformes sociales et économiques dans les pays des Balkans occidentaux	Norvège	2003	3 204	(3 100)	104	91
Fonds Fiduciaire "Droits de l'Homme" : consolidation de l'état de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe	Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse	2008	13 440	(11 988)	1 452	2 242
Spanish Social Cohesion Account : cohésion sociale en Europe	Espagne	2009	2 044	(1 488)	556	827
Fonds pour les migrants et les réfugiés	Allemagne, Chypre, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Pologne, République slovaque, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, BEI, CEB	2015	15 011	(6 829)	8 182	
Sous total Comptes alimentés par des pays donateurs (hors RHP)			**35 876**	**(23 492)**	**12 384**	**5 251**
Comptes alimentés par l'Union européenne (hors RHP)						
Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) / Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux (WBIF)						
EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison : prison d'État en Bosnie-Herzégovine - 1ère contribution	Union européenne	2009	4 089	(4 088)	1	1 385
EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison : prison d'État en Bosnie-Herzégovine - 2ème contribution	Union européenne	2015	3 296	(3 296)		
IPF 2008 Municipal Window Special Account : projets d'investissement en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP)	Union européenne	2009	13 263	(13 180)	83	1 587
IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account : routes rurales en Albanie	Union européenne	2010	9 176	(6 457)	2 719	3 382
IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account : réseaux d'assainissement et de distribution d'eau en Albanie	Union européenne	2010	5 014	(2 521)	2 493	1 710
WBIF : infrastructures communales dans les Alpes albanaises	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 000		1 000	1 000
WBIF : personnes vulnérables vivant en centres d'hébergement en Bosnie-Herzégovine	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 200	(509)	691	1 152
WBIF : infrastructures de santé en Croatie	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 500	(1 500)		1 440
WBIF : construction d'établissements pénitentiaires en Serbie	Union européenne Autres Donateurs	2015	1 430	(57)	1 373	
Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique						
Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account : protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie	Union européenne	2007	23 799	(23 799)		1 242
Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account : protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie avec effort accru sur les pays couverts par l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Union européenne	2008	7 930	(5 129)	2 801	1 394
Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) / Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV)						
EU Contribution - F/P 1620 MD Republican Clinical Hospital : Republican Clinical Hospital à Chisinau, Moldova	Union européenne	2009	95	(95)		70

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objet prioritaire du soutien	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2015	Solde 31/12/2014
Mécanisme européen de financement des collectivités locales						
EU Municipal Finance Facility Special Account	Union européenne	2004	15 409	(15 370)	39	1 141
EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	5 523	(5 523)		519
EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account	Union européenne	2007	3 420	(3 420)		3 383
EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey : projets d'infrastructures en faveur de municipalités dans 10 pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie)	Union européenne	2007	5 193	(5 193)		
European Local Energy Assistance Facility (ELENA)						
CEB-ELENA 2012	Union européenne	2012	1 000	(57)	943	
SME Finance Facility Phase 2 Special Fund						
EC Contribution Fund Phare Account	Union européenne	2001	53 027	(50 149)	2 878	3 634
SME Finance Facility 2002 Special Account	Union européenne	2004	15 984	(15 858)	126	2 185
SME Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	16 307	(13 779)	2 528	6 260
SME Finance Facility 2005 Special Account	Union européenne	2006	9 526	(9 428)	98	3 541
SME Finance Facility 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey : Financement partiel de projets d'investissements productifs conçus pour créer ou sauvegarder des emplois dans des PME implantées dans 13 pays d'Europe centrale et orientale membres de la CEB	Union européenne	2007	20 587	(20 587)		2 373
Sous-total Comptes alimentés par Union européenne (hors RHP)			**217 768**	**(199 995)**	**17 773**	**37 399**
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)						
RHP Fund Regional Account : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie	États-Unis, Turquie, Union européenne	2012	38 722	(8 988)	29 734	35 130
RHP Fund Sub-Regional Account : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie	Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse	2012	11 719	(2 812)	8 907	10 975
RHP Fund Country Account - BiH : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	36 787	(1 991)	34 796	35 289
RHP Fund Country Account - Croatia : Programme régional de logement en Croatie	Union européenne	2013	9 266	(3 441)	5 825	6 977
RHP Fund Country Account - Serbia : Programme régional de logement en Serbie	Union européenne	2013	21 909	(7 993)	13 916	21 423
RHP Fund Country Account - Montenegro : Programme régional de logement au Monténégro	Union européenne	2013	995	(157)	838	974
RHP Implementation : mise en oeuvre du Programme régional de logement et assistance technique (2ème phase)	Union européenne	2013	15 306	(9 821)	5 485	4 127
Special Account RHP Rep of Cyprus : coûts liés au Programme régional de logement	Chypre	2012	50	(1)	49	49
Special Account RHP Romania : coûts liés au Programme régional de logement	Roumanie	2012	50	(49)	1	17
Special Account RHP Slovak Republic : coûts liés au Programme régional de logement	République slovaque	2012	40	(3)	37	37
Special Account RHP Czech Republic : coûts liés au Programme régional de logement	République tchèque	2013	39	(1)	38	38
Special Account RHP Hungary : coûts liés au Programme régional de logement	Hongrie	2014	30	(1)	29	29
Sous-total Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)			**134 913**	**(35 258)**	**99 655**	**115 065**
Total Comptes rémunérés			**388 557**	**(258 745)**	**129 812**	**157 714**

NOTE K - Compte de dividendes sociaux

Le 22 mars 2013, le Conseil d'administration a décidé de renommer le "Compte Fiduciaire Sélectif" en "Compte de dividendes sociaux" (CDS) et d'élargir son champ d'utilisation.

Depuis cette date, le CDS est utilisé pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt sur prêts consentis par la Banque,
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social,
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB,
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 millions chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

En 2013, les ressources du CDS (Compte des États membres) ont été réallouées aux quatre sous-comptes des volets du CDS.

Au 31 décembre 2015, le détail de ces sous-comptes est le suivant :

En milliers d'euros

Volets du CDS	31/12/2015	31/12/2014
Bonifications de prêts approuvés	31 490	39 470
Disponible pour la bonification	2 205	6 909
Bonifications d'intérêt de prêts	33 695	46 379
Garanties de prêts approuvés	5 535	3 535
Disponible pour les garanties	8 556	6 517
Garanties de prêts	14 091	10 052
Approbations pour assistance technique	5 184	4 404
Disponible pour assistance technique	5 707	5 521
Assistance technique	10 891	9 925
Contributions approuvées		20
Disponible pour contributions	1 933	3 920
Contributions	1 933	3 940
Total	**60 610**	**70 296**

Financement

Le CDS peut être alimenté par :

a) des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque
b) des contributions volontaires d'États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration
c) des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

En 2015, aucun versement des États membres n'a été effectué au titre du résultat de l'exercice précédent, de même qu'en 2014.

Conformément aux nouvelles règles adoptées en mars 2013, le solde du compte des États membres à cette date, soit € 50 274 milliers, avait été réparti entre les quatre volets.

En 2015, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé une contribution de € 5 millions du CDS au Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF), ainsi qu'une réallocation des ressources entre les différents sous-comptes des volets.

NOTE L - Provisions

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui concernent l'assurance maladie, l'ajustement fiscal et la cessation anticipée d'activité. Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2015 sur la base des données individuelles au 30 juin 2015.

La situation financière des avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Évolution de la provision			
Provision au 1er janvier 2015	**194 249**	**45 078**	**239 327**
Coûts de services rendus	11 339	3 156	14 495
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 203	746	3 949
Charge comptable de l'exercice	14 542	3 902	18 444
Variation des écarts actuariels de l'année	(23 373)	(5 210)	(28 583)
Prestations versées	(1 978)	(662)	(2 640)
Provision au 31 décembre 2015	**183 440**	**43 108**	**226 548**
Variation des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres			
Solde au 1er janvier 2015	**91 064**	**23 582**	**114 646**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	5 352	750	6 102
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	(28 725)	(5 999)	(34 724)
Sous-total	(23 373)	(5 249)	(28 622)
Solde au 31 décembre 2015	**67 691**	**18 333**	**86 024**

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Évolution de la provision			
Provision au 1er janvier 2014	**125 717**	**45 061**	**170 778**
Coûts de services rendus	7 820	2 990	10 810
Coûts de services passés [1]		(7 901)	(7 901)
Reclassement coûts de services rendus [2]	1 399	(1 399)	
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 723	1 211	4 934
Reclassement coûts d'intérêts [2]	1 385	(1 385)	
Charge comptable de l'exercice	14 327	(6 484)	7 843
Variation des écarts actuariels de l'année	55 964	7 053	63 017
Prestations versées	(1 759)	(552)	(2 311)
Provision au 31 décembre 2014	**194 249**	**45 078**	**239 327**
Variation des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres			
Solde au 1er janvier 2014	**35 100**	**16 425**	**51 525**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	(738)	(9 381)	(10 119)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	56 702	16 538	73 240
Sous-total	55 964	7 157	63 121
Solde au 31 décembre 2014	**91 064**	**23 582**	**114 646**

[1] Le contrat d'assurance maladie a été négocié au cours de l'année 2014. Par conséquence, le taux de cotisation patronale a diminué. La baisse de la provision en raison de cette révision (€ 7,7 millions) a été enregistrée comme produit dans le compte de résultat de l'exercice 2014.
[2] En 2014, les coûts de services et les coûts d'intérêts liés à la cessation anticipée d'activité ont été reclassés dans le régime de pension.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent ci-dessous :

Informations diverses	2015	2014
Taux d'intérêt d'actualisation	2,00%	1,50%
Taux d'inflation	1,75%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	1,75%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	3,50%	3,50%
Taux de cotisations patronales assurance maladie	5,96%	5,96%
Duration moyenne	23,32	25,13

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2015, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2016, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de +/- 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2015	Coûts de services 2016	Coût d'intérêts sur PBO 2016	Prestations estimées 2016	PBO 31/12/2016
Taux d'actualisation +0,25%	173 799	10 031	3 878	(2 864)	184 844
Taux d'actualisation -0,25%	193 827	11 445	3 367	(2 864)	205 775

Au 31 décembre 2015, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié au régime de pension de 5,3%. Une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 5,7% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2015	Coûts de services 2016	Coût d'intérêts sur PBO 2016	Prestations estimées 2016	PBO 31/12/2016
Taux d'actualisation +0,25%	40 393	2 802	900	(742)	43 353
Taux d'actualisation -0,25%	46 064	3 278	799	(742)	49 399

Au 31 décembre 2015, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 6,3%. Une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 6,9% à cette date.

NOTE M - Capital

Gestion du capital

Conformément au Statut (article III), tout État européen (État membre ou non du Conseil de l'Europe) et toute institution internationale à vocation Européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque et souscrit au nombre de titres de participation fixé en accord avec le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe ;
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement de l'IAS 32 de février 2008, ces titres de participation sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Le capital souscrit de la Banque est constitué du capital versé et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir chapitre 4 dans la note B).

NOTE M

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,735%
France	915 770	814 114	101 656	16,735%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,735%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,914%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,096%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,633%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,003%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,003%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,543%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,543%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,344%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,639%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,275%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,275%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,141%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,095%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,984%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,883%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2015	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	**100,000%**
Total 2014	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	

Le montant du résultat 2015 par titre du capital s'élève à € 23,21 (€ 24,57 pour 2014).

En 2013, suite à l'adhésion du Kosovo, le capital souscrit a augmenté de € 6 559 milliers. Le capital appelé (€ 728 milliers) et la contribution du Kosovo dans les réserves (€ 2 138 milliers) sont à régler en quatre versements annuels égaux. Le tableau ci-dessous présente l'encours détaillé, de l'échéance, restant à verser au 31 décembre 2015 :

En milliers d'euros

Membre	Capital	Réserves	Total
Kosovo	182	535	717
Total	**182**	**535**	**717**

NOTE N - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note P).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2015			2014		
	Produits	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Actifs financiers disponibles à la vente						
Opérations sur titres	41 673		41 673	49 729		49 729
Dérivés de couverture	15 141	(45 818)	(30 677)	17 923	(45 511)	(27 588)
Sous-total	**56 814**	**(45 818)**	**10 996**	**67 652**	**(45 511)**	**22 141**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	169 633		169 633	199 078		199 078
Dérivés de couverture	30 694	(125 976)	(95 282)	39 191	(137 181)	(97 990)
Autres créances	1 468	(4 749)	(3 281)	5 231	(281)	4 950
Sous-total	**201 795**	**(130 725)**	**71 070**	**243 500**	**(137 462)**	**106 038**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Opérations sur titres	92 209		92 209	96 314		96 314
Sous-total	**92 209**		**92 209**	**96 314**		**96 314**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle						
Emprunts		(134)	(134)		(362)	(362)
Comptes rémunérés	2 066	(237)	1 829	74	(1 935)	(1 861)
Sous-total	**2 066**	**(371)**	**1 695**	**74**	**(2 297)**	**(2 223)**
Dettes représentées par un titre						
Émissions		(456 171)	(456 171)		(522 555)	(522 555)
Dérivés de couverture	480 504	(29 394)	451 110	538 245	(63 409)	474 836
Sous-total	**480 504**	**(485 565)**	**(5 061)**	**538 245**	**(585 964)**	**(47 719)**
Autres intérêts et charges assimilées		**(3 949)**	**(3 949)**		**(4 935)**	**(4 935)**
Marge d'intérêts	**833 388**	**(666 428)**	**166 960**	**945 785**	**(776 169)**	**169 616**

NOTE O - Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays cibles.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2015	2014
Pologne	25 513	32 953
Turquie	20 314	20 617
Roumanie	19 259	20 887
Hongrie	11 340	20 250
Croatie	8 600	9 649
Chypre	6 070	7 130
Lituanie	4 990	4 906
Albanie	2 649	2 792
République slovaque	1 793	1 258
Serbie	1 727	1 854
Malte	1 556	2 036
Bosnie-Herzégovine	1 310	1 268
Lettonie	1 175	1 433
Slovénie	1 016	1 405
Bulgarie	968	1 121
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	858	902
Moldova (République de)	794	773
République tchèque	727	703
Estonie	634	720
Géorgie	183	22
Monténégro	121	123
Sous-total pays cibles	**111 597**	**132 802**
Belgique	21 815	21 596
Espagne	10 913	11 688
Allemagne	7 053	7 945
France	5 543	7 413
Portugal	5 509	6 189
Italie	2 488	3 348
Islande	1 405	1 554
Irlande	1 349	1 289
Finlande	441	847
Suède	214	473
Danemark	1	291
Grèce		562
Saint-Marin		3
Sous-total autres pays	**56 731**	**63 198**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**1 305**	**3 078**
Total	**169 633**	**199 078**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note G.

NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note N).

En milliers d'euros

	2015	2014
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(70 395)	(50 497)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	69 992	43 065
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	9 330	6 950
Réévaluation des positions de change	80	82
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	(177)	1 075
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)	(135)	(1 343)
Total	**8 695**	**(668)**

NOTE Q - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2015	2014
Charges de personnel		
Salaires et traitements	21 212	19 737
Charges sociales et de pension	13 923	2 418
Autres charges générales d'exploitation	9 874	9 074
Total	**45 009**	**31 229**

Au 31 décembre 2015, l'effectif de la Banque comptait : 3 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 193 agents permanents. Au 31 décembre 2014 : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 183 agents permanents.

NOTE R - Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 29 février 2016.

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'auditeur indépendant

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à R y afférentes.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,
- la sélection et l'application des politiques comptables adéquates,
- ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

Responsabilité de l'auditeur externe

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080100 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6820Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Paris La Défense, le 1er Mars 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour 2015

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à Paris en octobre 2015 pour la revue intérimaire, ainsi que du 29 février au 2 mars 2016 pour certifier le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité de surveillance des exercices précédents, l'Auditeur externe, KPMG, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2015 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2015, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 29 février 2016 ;
- en consultant le Département de l'Audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2015 ;
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 1er mars 2016 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2015, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 2 mars 2016

René BRÜLHART Dubravka FLINTA Viktor GJORCHEV

APPROBATION DES COMPTES

Extrait du procès-verbal de la 297e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1578 (2016)
sur le quitus au Gouverneur et l'affectation du bénéfice 2015

Paris, le 17 mars 2016 **CA PV/297/2016**

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque,

Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,

Ayant pris acte du bilan, du compte de résultat et des notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2015,

Ayant pris acte de la note du Gouverneur "Proposition d'affectation du résultat net de l'exercice 2015" (CA/297/2204/2016) du 2 mars 2016,

Ayant pris acte du rapport de l'Audit Externe au 1er mars 2016,

Ayant pris acte du rapport du Comité de Surveillance au 2 mars 2016,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2015,

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2015,

3. décide d'affecter l'intégralité du résultat net de l'exercice 2015, soit + € 127 037 283, comme suit :
 - € 7 000 000 au Compte de Dividendes Sociaux,
 - € 120 037 283 à la Réserve Générale,

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

APPROBATION DES COMPTES

Extrait du procès-verbal de la 213e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 420 (2016) sur l'exercice 2015

Paris, le 8 avril 2016 **CD/PV/213/2016**

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, *litt.* e du Statut,

Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction,

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2015,

Vu la certification de l'auditeur externe du 1er mars 2016,

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2015,
- le rapport du Comité de surveillance du 2 mars 2016,

Vu la Résolution 1578 (2016) du Conseil d'administration,

Ayant entendu le Comité de surveillance,

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2015,
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2015 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1578 (2016) du Conseil d'administration du 17 mars 2016 par lequel le Conseil d'administration a affecté le résultat net de l'exercice 2015, soit + € 127 037 283, comme suit :
 - € 7 000 000 au Compte de Dividendes Sociaux,
 - € 120 037 283 à la Réserve Générale.

NOTES AU LECTEUR

Dénomination : depuis sa création en 1956, la Banque a connu trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB – Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : au 31 décembre 2015, la Banque compte 41 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Statuts : les premiers statuts ont été adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956 (résolution (56)9). Les nouveaux statuts, adoptés par le Comité des Ministres le 16 juin 1993 (résolution (93)22) sont entrés en vigueur le 18 mars 1997 après leur ratification par l'ensemble des États membres.

Pays cibles : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : projet présenté au Conseil d'administration qui en a approuvé le financement.

Prêt décaissé : prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranche de prêt : le financement est versé par tranches, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagement de financement : montant total des contrats-cadres signés et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte de dividendes sociaux (CDS) : abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les subventions destinées aux projets à impact social élevé. Celles-ci peuvent prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de contributions.

Encours de prêts : montant total des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : titres de participation émis par la CEB et souscrits par ses membres.

Capital appelé : capital total payé et à payer.

Capital appelable : différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Crédits photos :
Couverture & 2e de couv. :
Milos Malinic
p 2 : Michal Dzierza
p 6 : Djenkaphoto
p 8 : Photothèque RHP
p 9 : David Richard
p 10 : EdStock - Christopher Furiong
p 11 : Photothèque GRAVIR
p 12 : Photothèque microStart
p 13 : vlad_karavaev
p 14 : majorosl
p 15 : Michal Dzierza
p 20 : W. Jarek
p 22 : Photothèque RHP
p 23 : ZhuDifeng
p 26 : Photothèque CEB
p 29 : Michal Dzierza
p 34 : Jean-Jacques Bernard
p 35 : Photothèque CEB
p 36 : Photothèque CEB

Conception et réalisation graphique :
Carré communication
fred.chapat@carrecommunication.com

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE






55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP
www.coebank.org

ISSN : 1563-2598